



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 4 décembre 2025**

**RAPPORT N° 32/2025  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Budget 2026  
de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et  
sur la taxe sur les résidences secondaires  
Riviera–Villeneuve**

## « Budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis N° 32/2025 « Budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve », déposé à la séance du Conseil communal du 13 novembre 2025 s'est réunie le **5 novembre 2025 à 19h, à la Maison du Conseil**, et deux de ses membres se sont rendus à la séance d'information du **9 octobre 2025 à Territet**.

Elle était composée des personnes suivantes :

### Présidente-rapporteure :

VER	Madame	Emmanuelle Carruzzo Evéquoz
-----	--------	-----------------------------

### Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
DA	Monsieur	Lavanchy Laurent	X		
DA	Monsieur	Gonthier Alain	X		
DA	Monsieur	Chiffelle Pierre		X	
PLR	Monsieur	Marinelli Victor		X	
PLR	Monsieur	Iamartino Anna	X		
PLR	Monsieur	Bertschy Patrick	X		
EAV	Monsieur	Ghorayeb Oliver			X
VER	Madame	Stübi Antoine		X	
PS	Monsieur	Matthys Vincent	X		
VL	Madame	Simonin Anne-Francine	X		
UDC	Monsieur	Schobinger Bastien	X		
LCVL	Monsieur	Rizzello Martino	X		

### Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PLR	Monsieur	Rolf Schweizer	X		
VER	Monsieur	El Kalifa Karim	X		
DA	Monsieur	Adrien Colin	X		

La Municipalité était représentée par :

- Mme Laurie Willommet, Municipale en remplacement de M. Luccarini
- M. Pascal Molliat, Municipal et Vice-Syndic
- M. Vincent Imhof, Municipal, représentant de la ville à la CITS

Le service est représenté par :

- Mme Elena Bragagnini-Borloz, cheffe de service.

## **1. EN PREAMBULE**

Une des commissaires qui s'est rendue à la séance d'information de la CITS du 9 octobre fait un retour de cette séance à tous les membres. Elle en profite pour remercier l'administration de la ville qui leur avait transmis les documents en avance, ce qui n'était pas le cas de toutes les communes. La présentation était claire, et elle relève que toutes les réponses aux questions posées lors de cette séance étaient déjà connues pour Vevey, car la COFI en avait déjà discuté lors de leur discussion sur le Budget 2025 de la CITS.

Un commissaire questionne sur la situation liée aux taxes sur les résidences secondaires. On lui répond que pour le moment, les communes sont toujours en attente de la décision du canton en lien avec la nouvelle réglementation sur les impôts fonciers.

Un commissaire demande comment se déroule le processus de détection et de dénonciation. M. Imhof lui répond qu'à Vevey, une enquêtrice est engagée pour faire ce travail.

Il est précisé qu'à ce jour, il y a des communes qui ont encore des procédures en cours.

A la question sur une possible intercommunalité de cette commission, il a été rappelé que chaque commune conserve sa compétence et que c'est une décision du canton.

Une nouveauté est la digitalisation de la Rivera Card, ce qui faciliterait son utilisation.

## **2. DISCUSSION**

M. Imhof annonce que la CITS a gagné la totalité des recours suite au changement de règlement, ce qui confirme que le règlement est parfaitement valide.

Un commissaire demande comment va se passer la suite et si la CITS va rectifier les factures déjà envoyées ? M. Imhof répond que la taxe est exécutoire donc si cela a déjà été payé, malheureusement il n'est plus possible de revenir en arrière. La décision du tribunal a été rendue le 5 novembre et il y a 30 jours pour faire recours.

Il est également précisé que le Conseil Communal ne devra pas valider la directive, qui est une directive municipale.

Un commissaire demande des précisions sur les recettes des résidences secondaires, car elles sont en régression par rapport aux Comptes 2024. Il se trouve que la prudence a été de mise pour ce Budget 2026, et ceci a d'ailleurs été souligné pendant la présentation du 9 octobre.

Un commissaire demande pourquoi Montreux- Vevey-Tourisme ont demandé une augmentation de leur subvention de 100'000frs ? M. Imhof répond que cette demande est en lien avec le budget pour les campagnes promotionnelles (augmentation des coûts) et pour un EPT supplémentaire qui avait été validé.

## **3. VOTE**

La commission accepte le préavis à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### **4. CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU** le préavis N° 32/2025 du 13 novembre 2025, concernant « Budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve » ;
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### **d é c i d e**

d'adopter le budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

Pour la commission des finances  
La Présidente rapporteure

Emmanuelle Carruzzo Evéquoz

Séance terminée à 20h25

Rapport validé le 19 novembre 2025